

ACTION URGENTE

SERBIE. LE RELOGEMENT DE ROMS UNE NOUVELLE FOIS REPOUSSÉ

Le relogement de 24 familles roms vivant dans le quartier de Belvil à Belgrade a été repoussé encore une fois. Ces personnes ne sont pas réellement consultées par les autorités, qui ne leur donnent aucune information précise.

La réinstallation de 24 familles roms vivant dans le quartier de Belvil à Belgrade, prévue pour fin novembre, a été repoussée à la mi-décembre. Les autorités ne consultent pas véritablement ces personnes, qui se sont vu promettre qu'elles auraient de nouveaux logements avant l'automne, et ne leur donnent aucun détail sur cet emménagement (date, informations sur les appartements, etc.). Les autres familles vivant à Belvil devaient être relogées sur un autre site en janvier mais les travaux n'ont toujours pas commencé. Leur déménagement est repoussé à mars ou avril, ce qui signifie qu'elles devront passer un nouvel hiver dans un logement inadapté.

Lorsque les spécialistes de la Serbie chez Amnesty International se sont rendus dans ce quartier le 4 novembre dernier, les familles leur ont dit ignorer quelles étaient les mesures prises par la municipalité de Belgrade dans le cadre de leur réinstallation. Bien qu'une réunion ait été organisée le 30 octobre pour annoncer les retards pris dans ce processus, elles ne disposent d'aucune information précise sur leur emménagement, pas même d'une date.

Amnesty International a également rencontré le Secrétariat municipal pour la protection sociale, responsable de la mise en œuvre du Plan de relogement conclu entre la Banque européenne d'investissement (BEI) et la municipalité de Belgrade. L'organisation a été assurée des efforts fournis en toute bonne volonté par le Secrétariat pour résoudre ces questions, mais les autorités doivent encore prendre des mesures concrètes.

Si les garanties en matière de droits humains – notamment une véritable consultation et information de la population concernée – ne sont pas respectées, le départ de ces personnes pourrait s'apparenter à une expulsion forcée.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez la municipalité de Belgrade à veiller à ce que le relogement prochain des familles roms vivant à Belvil soit conforme aux normes internationales, y compris les Principes de base et directives sur les expulsions forcées et les déplacements liés au développement (Nations unies) et les normes découlant du Plan de relogement conclu avec la BEI ;
- faites part de votre inquiétude quant au fait que les familles ne soient pas informées des mesures de transition prises et continuent de craindre pour leur avenir tandis que l'hiver approche ;
- exhortez la municipalité à s'assurer qu'il y ait suffisamment de personnel et de ressources pour procéder à ce relogement dans le respect des normes internationales, que les familles concernées puissent bénéficier de la sécurité d'occupation, ainsi que de l'accès à l'école, aux centres de soins et à la protection sociale dès leur emménagement, et que des mesures immédiates soient prises pour leur offrir de réelles perspectives d'emploi.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2014 À :

Maire de Belgrade

Siniša Mali

Office of the Mayor

Dragoslava Jovanovića 2

11000 Belgrade, Serbie

Courriel :

gradonacelnik@beograd.gov.rs

Formule d'appel : *Dear Mayor, I*

Monsieur le Maire,

Copies à :

Secrétaire à la protection sociale

Jasmina Ivanović

Secretariat for Social Welfare

27. marta 43 – 45

11000 Belgrade, Serbie

Courriel :

jasmina.ivanovic@beograd.gov.rs

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Serbie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 270/14. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR70/017/2014/fr>.



ACTION URGENTE

SERBIE. LE RELOGEMENT DE ROMS UNE NOUVELLE FOIS REPOUSSÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les 50 ménages roms concernés sont restés à Belvil après que les autorités municipales ont expulsé de force plus de 250 familles d'une autre partie de ce quartier en avril 2012. Ils étaient censés demeurer sur place jusqu'à ce qu'il soit possible de les réinstaller dans un logement permanent avant le lancement de la construction de routes d'accès à un pont au-dessus de la rivière Save, non loin de là. Ce chantier est cofinancé par un prêt de la BEI, qui a exigé de la municipalité qu'elle reloge les familles dans le respect des normes internationales, ce qui constitue une condition d'octroi du prêt, comme indiqué dans le Plan de relogement. Ces normes visent à assurer que la réinstallation de ces personnes ne donnera pas lieu à une expulsion forcée ou à d'autres atteintes à leurs droits.

Les Principes de base et directives sur les expulsions forcées et les déplacements liés au développement (Nations unies) prévoient les obligations qui incombent aux autorités de l'État, y compris les agences nationales et les organes gouvernementaux locaux, et donc à la municipalité de Belgrade. Cela comprend l'obligation de fournir toutes les commodités, services et perspectives économiques au cours du processus de transition et sur le lieu de réinstallation, et de véritablement consulter et aider les personnes concernées, leur permettant ainsi de participer activement au processus et à la prise de décisions en la matière. Par ailleurs, les normes environnementales et sociales de la BEI ont pour but de garantir que toutes les personnes touchées bénéficient d'une assistance pour améliorer, ou au moins retrouver, leurs anciens moyens de subsistance et conditions de vie.

Amnesty International s'est récemment entretenue avec la BEI pour évoquer le devoir qu'a cette dernière de veiller à ce que la municipalité de Belgrade limite le risque de violations des droits humains en garantissant que le relogement se fasse conformément au Plan de relogement et aux normes internationales en matière de droits humains.

Les 26 autres familles vivant à Belvil devaient être réinstallées d'ici janvier 2015 à Jabucki rit, à la périphérie de la ville. Néanmoins, les travaux n'ont pas commencé sur ce site, et ces personnes ne seront probablement pas relogées avant avril.

Personnes concernées : habitants du quartier de Belvil
Hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 270/14, EUR 70/018/2014, 6 novembre 2014

